

CONTRAT ENFANT JEUNESSE (CEJ)

Avec la livraison progressive des logements « PICHET/DOMOFRANCE », situés « route du Blayais », notre commune accueillera de nombreuses nouvelles familles entre 2012 et 2014. Le « contrat enfant jeunesse » couvre cette période.

Sur la base d'un Programme de 397 logements qui seront construits pendant cette période, vous avez choisi d'accueillir, les trois prochaines années, 1 000 habitants supplémentaires dont plus de 300 enfants de moins de 18 ans. Votre objectif, à l'horizon 2020-2025, est de dépasser le seuil des 10 000 habitants. Nous sommes actuellement 7 000. Cela correspond à une augmentation très rapide de la population Illacaise !

Pour y parvenir vous ne tarderez pas à lancer un deuxième projet d'habitat collectif « PICHET » dans votre future ZAC.

Je souhaite vous rappeler quelques éléments de l'Etude d'impacts socio-économiques réalisés par le Cabinet M&S ETUDES à l'été 2010.

On peut y lire (pages 39 à 43) :

- « la structure d'accueil pour les jeunes enfants a déjà atteint ses limites. En cas d'inscriptions supplémentaires, **le bâtiment de la Maison de l'Enfance manquera de places** »,
- « concernant le Centre de Loisirs, la collectivité projette l'agrandissement de la structure à 160 places contre 120 à ce jour. Extension qui sera opérationnelle en 2012, **et qui cependant ne sera pas suffisante au regard du nombre d'enfants qu'il est possible d'attendre** dans les 4 prochaines années »,
- « au regard des projections attendues de population, **l'avenir de l'Espace Jeune devra à terme faire l'objet d'une réflexion particulière** ».

Le CEJ 2011-2014 prévoit deux actions nouvelles :

- la création d'un **Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)** doté d'un budget de fonctionnement de 26 000 euros/an (charges de personnel notamment), en même temps que la **réorganisation de la structure collective de multi-accueil « Bébé-Malice** », elle-même dotée d'un budget de 464 000 euros/an (dont 2/3 en charges de personnel).
- **l'extension du Centre de Loisirs J. VERNE**, dont le budget de fonctionnement va passer de 500 000 à 600 000 euros/an (dont 60 % en charges de personnel).

Un diagnostic territorial de la commune est joint pour valider ce plan d'actions. Pour ma part, j'observe deux points :

- une sous-utilisation des structures existantes d'accueil de la petite enfance par l'inadéquation entre les demandes des familles et l'offre de services, générant des taux d'occupation inférieurs au seuil fixé par la Caisse d'Allocations Familiales. Cela dans un contexte démographique continu de baisse du nombre d'enfants de 0 à 5 ans à Saint Jean d'Illac.
- Un volet financier qui montre la part importante et croissante du co-financement Municipal pour les nouvelles actions : RAM (66,2 %), Multi-Accueil de 38 places (37,5 %), ALSH J.VERNE (59,3 %). N'aurions-nous pas atteint un maximum !

Je vous pose donc deux questions :

- concernant le Centre de Loisirs J. VERNE : **le CEJ 2011-2014 est-il bien calé sur la période avec le Projet PICHET/DOMOFRANCE ?**
- concernant la structure collective du Multi-Accueil : **A quoi faites-vous référence dans votre rapport en utilisant les deux expressions suivantes : « construction d'un projet de petite enfance Communal » et « se réapproprier le Projet » ?**

Merci d'avance de nous éclairer sur ces sujets.